



**PUBLICATION DES AVIS OFFICIELS DE LA
MUNICIPALITE**

Le Crieur Public

N°1, du 8 juin 2020

Deux nouveaux membres à la Municipalité

Une liste avec deux candidats ayant été déposée dans les délais et les règles sur les élections tacites étant étendues aux communes à Conseil général, Mme Christelle Iff Thévoz et M. Nicolas Pilet ont été élus tacitement et entrent en fonction le 8 juin 2020. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'exécutif communal et nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.



Madame Christelle Iff Thévoz,
« établie à Missy depuis une dizaine d'années. L'amour m'y a conduit.
Designer de formation, la création, le suivi de projets et le travail en équipe font partie de mon quotidien.
Je suis née en 1976 à La Chaux-de-Fonds, métropole horlogère située à 1000m d'altitude, entourée de prés et de sapins. J'y ai grandi et étudié profitant d'une vie culturelle riche.
La nature m'est précieuse et me rend heureuse. Je suis reconnaissante de vivre à la campagne et d'y voir grandir notre fils. J'apprécie énormément de me balader régulièrement dans les chemins de champs jusqu'au lac, au bord de la Broye, au "coin des Cottier". La peinture, le jardin, la cuisine et la lecture contribuent également à mon bonheur.

Je fais partie de l'association "Un Village Une Famille", qui a permis à une famille de Syriens de s'établir dans notre village. J'y rencontre des gens formidables et vis une expérience riche de partage culturel, d'écoute et de soutien.

En janvier 2019, j'ai rejoint "la Commission Culturelle de Missy". J'apprécie ses différentes activités proposées tout au long de l'année. Elles permettent aux villageoises et villageois de se retrouver, d'échanger, toutes générations confondues.

Ce sont des moments privilégiés constituant de beaux souvenirs.

J'aime mon village et c'est dans cet esprit que je rejoins l'équipe présente afin de m'y investir.

Je m'en réjouis et je ferai de mon mieux pour le bien de chacun. »



Monsieur Nicolas Pilet,

« broyard depuis ma naissance en 1967, je suis établi à Missy depuis 18 ans avec ma femme, Nathalie et mes trois grands enfants : Arthur, Ulysse et Eliot.

Muni d'un CFC de mécanicien-électronicien, j'œuvre actuellement comme constructeur de décors, en menuiserie et serrurerie, pour le théâtre de Vidy à Lausanne depuis 2003.

Après ma famille, mes passions sont multiples : Photographie, jardinage, montagne et musique pour les principales. En fait j'ai toujours été passionné par la découverte et l'apprentissage de tout ce qui m'entoure.

Je me sens proche de la nature dans son entier.

La bienveillance et l'altruisme me paraissent des qualités importantes et j'essaie de les développer au mieux...Personne n'est parfait !

Je suis d'un caractère franc et j'accepte aussi volontiers le dialogue et la critique dans un esprit constructif.

Je me réjouis de travailler pour la commune de Missy et ses habitants, avec les municipaux déjà en place. Je remercie d'ailleurs ces derniers pour la confiance témoignée. »



Nouveau dans la Broye : tournée de ramassage de déchets organiques !

Chaque semaine ou sur appel. Pour les ménages, restaurants, ou les collectivités.

Réduction du volume de vos ordures ménagères (env. 1/3 de votre poubelle) = économie !

Les déchets organiques sont recyclés et non pas éliminés. Par la méthanisation, les biodéchets produisent du biogaz qui est transformé en électricité et en chaleur. Les résidus servent d'engrais à l'agriculture.

Récupération RG SA

026 / 663.95.95

www.recuperation.ch

Afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens l'entreprise Goutte Récupération a mis en place une tournée de ramassage de déchets organiques.

Nous sommes convaincus que certains de vous seront intéressés par ce nouveau service, écologique et plus économique que l'élimination d'ordures ménagères.



DÉCHETS COMPOSTABLES

COMMENT ÉLIMINER LES DÉCHETS COMPOSTABLES ?



UTILISEZ UN SAC COMPOSTABLE !

De cette manière vous évitez le gaspillage d'eau et d'énergie. Des matières premières ne seront pas utilisées inutilement.

Les sacs compostables sont reconnaissables avec ces deux logos officiels:



- Il a un quadrillage vert sur toute sa surface.
- Il est fabriqué à partir de matières premières végétales et se trouve dans toutes les grandes surfaces de Suisse.

**LES DÉCHETS PEUVENT
AUSSI ÊTRE DÉPOSÉS SANS
SAC DANS LES CONTAINERS !**

Les déchets compostables listés au verso peuvent aussi être déposés directement dans les containers.



PAS DE SACS EN PLASTIQUE !

Il est interdit d'utiliser des sacs en plastique pour éliminer les déchets compostables. Le plastique est fabriqué à partir de pétrole et souille le compost produit.

QUELS SONT LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS ? →

Taille des haies et élagages des arbres

La Municipalité rappelle l'obligation faite aux propriétaires fonciers et fermiers, de procéder à l'élagage des arbres et haies. Un délai a été fixé au 30 juin 2020, pour procéder à ces travaux, faute de quoi les responsables seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office à leurs frais, selon l'article 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994, et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite des propriétés ;
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riveains d'un ruisseau, sont tenus de le nettoyer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables tout l'année.

Ces mesures sont également applicables aux propriétaires de parcelles forestières, en limite des chemins communaux.

L'administration communale reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire durant les heures d'ouverture.



Registre des citernes et directives cantonales

Suite à la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux, la responsabilité des détenteurs de réservoir à mazout de chauffage et à diesel est renforcée. Cette responsabilité comprend les devoirs de contrôle et d'entretien de leurs installations. La surveillance du Canton et des Communes est maintenue pour les secteurs et zone considérées comme sensibles en termes de protection des eaux.

Les installations soumises à autorisation sont distinguées par la loi :

- Les installations se situant en secteur « Au » et zones « S » de protection des eaux sont soumises à autorisation cantonale.

Ces contrôles sont obligatoires et doivent être effectués tous les dix ans par une entreprise spécialisée et reconnue. La Commune exerce son devoir d'information et de suivi.

- Les citernes en secteur « üB » et les petits réservoirs (volume de et inférieur à 2'000 l) en secteur « Au » ne sont pas soumis à autorisation ni à une surveillance du Canton et de la Commune. Le devoir d'entretien et de mise en conformité est transféré à la seule responsabilité des détenteurs.
- **Toutes** les installations de stockage de carburant pour chauffage, véhicule (station-service, exploitation agricole) et génératrice sont soumises à notification et doivent être déclarées à la municipalité.
- **A noter que les citernes enterrées à simple paroi doivent être assainies ou mise hors service depuis le 1er janvier 2015.**

Arrêt de la commande de mazout groupée

Avis à nos habitants, la Municipalité a décidé de ne plus réitérer les commandes de mazout groupées comme cela se faisait ces dernières années et vous remercie pour votre compréhension.

Déchetterie

La Municipalité demande à nos habitants de bien vouloir plier les cartons avant de les mettre dans la benne prévue à cet effet, afin de ne pas la remplir inutilement et ainsi éviter des frais superflus.

Merci pour votre geste écoresponsable.



Rejoignez le Conseil général

Le Conseil général de Missy se réunit 3 à 4 fois par année (mardi soir) au bâtiment communal. La Municipalité et les Conseillers-ères se rencontrent

Ecole de musique

**Les inscriptions,
c'est maintenant !!**



Ecole de musique de Grandcour



**DÉCOUVREZ
NOS OFFRES DE
COURS SUR LE SITE**

<https://grandcour.multisite.ch>

Email: grandcour@multisite.ch
Mobile: 079 294 48 12

COURS INDIVIDUELS :

instruments à vent, percussion, batterie

COURS COLLECTIFS :

initiation musicale, musique d'ensemble

Avec le soutien de la
Lection Romantik



Information déchets compostables

Les déchets végétaux (cuisine et jardin) occupent près d'un tiers de nos poubelles. Composés à 90% d'eau, ces déchets brûlent mal, mais sont valorisables par compostage et par méthanisation.

Fermeture estivale de l'administration

Durant les vacances estivales, l'administration communale sera fermée le :

- le **lundi 20 juillet et le jeudi 23 juillet 2020.**
- **du lundi 10 août au vendredi 21 août 2020**
réouverture le lundi 24 août 2020.

la déchetterie sera fermée :

- **Samedi 1^{er} août 2020 (férié)**

Merci de votre compréhension.

Municipalité vous souhaite d'ores et déjà un bel été.



AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

O. Thévoz



La Secrétaire :

Y. Michel

Mot de la société du Tir et de la jeunesse de Missy

Au vu de la situation sanitaire, l'Abbaye du Tir ne peut avoir lieu le week-end du 27 et 28 juin prochain, par conséquent le cortège avec la société de jeunesse est annulé.

Les comités du Tir des Bourgeois et des Amis du Tir vous apportent leurs bonnes salutations et se réjouissent de vous revoir l'année prochaine.

Tous les tireurs pourront toutefois fraterniser durant le programme proposé par la société de jeunesse.

La société de jeunesse vous invite à passer un bon moment en participant :

- Le samedi 27 juin à un tournoi de pétanque dès 16h, suivi du rôti à la broche dès 19h.
- Le dimanche 28 juin à un rallye familial dans le village dès 13h, suivi du traditionnel souper campagnard dès 19h.

Pour des raisons d'organisation et pour respecter les mesures mises en place par le conseil fédéral, nous vous prions de vous **inscrire pour chacune des activités et repas** organisés par la jeunesse auprès de Coline Bettex au 079 914 87 33 jusqu'au 22 juin.

Il est possible de prendre son repas à l'emporter pour les personnes qui ne souhaitent pas manger sur place, sur inscription également. Nous vous informons qu'il n'y aura pas de places assises, seules des tables hautes seront installées pour des raisons de distanciation sociale.

De plus nous précisons que cet événement est organisé principalement pour les habitants du village et leurs familles. En effet, nous souhaitons maintenir un nombre de participants raisonnable. Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette fête de jeunesse particulière.

La Jeunesse

Passeport Vacances 2020 - annulation

Depuis plusieurs semaines, nous avons cherché des solutions pour pouvoir organiser l'édition 2020 du Passeport Vacances de Payerne et environs, malgré la crise sanitaire, encouragés par l'enthousiasme des nombreux animateurs motivés à y participer.

Malheureusement, nous devons aujourd'hui nous résoudre à renoncer à le faire car le nombre d'incertitudes et les mesures de sécurité édictées par l'OFSP rendent la tâche impossible.

Nous sommes donc au regret d'annuler toutes les activités prévues pour cet été et espérons sincèrement que nous pourrions organiser un magnifique passeport vacances pour l'été 2021.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le dessein d'adapter l'offre à la demande, le Comité de direction de l'ASIPE va ouvrir deux prestations parascolaires supplémentaires à la rentrée scolaire d'août 2020. Sur la commune de Grandcour, il s'agira d'un accueil parascolaire, sous forme d'UAPE (unité d'accueil de la petite enfance) et sur la commune de Corcelles-près-Payerne, d'un accueil de midi, sous forme d'une cantine scolaire en attendant la fin des travaux dans le bâtiment scolaire, où s'installera un accueil parascolaire, attendu pour août 2021.

Depuis la dernière rentrée scolaire, un accueil de midi s'était ouvert à Chevroux, pour une année grâce à une fructueuse collaboration avec le Restaurant du Port. Pour compléter l'offre et tenir compte des besoins des parents, la nouvelle UAPE *Le P'tit Château* va s'ouvrir à Grandcour avec l'appui de la Municipalité de ladite commune. Cette structure pourra accueillir au total 24 enfants de 4 à 12 ans, avant et après l'école, ainsi qu'à midi.

Les enfants des communes de Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Grandcour et Missy pourront en bénéficier avec la collaboration du réseau régional, l'ARAJ, qui sera en charge notamment des contrats avec les parents.

En parallèle, un accueil de midi à Corcelles-près-Payerne, permettra également aux élèves des communes citées plus haut de bénéficier d'une prestation de restaurant scolaire, grâce à la collaboration avec l'Auberge de la Couronne, dès la rentrée prochaine.

Des informations détaillées seront disponibles dès la mi-mai sur le site internet de l'ASIPE, www.asipe-broye.ch pour les parents.

Payerne, le 4 mai 2020

Renseignements : Pierre-Alain Lunardi, directeur de l'ASIPE au 026 662 67 90

pour discuter et échanger sur divers thèmes (infrastructures, projets) et du fonctionnement du village.

Les sujets portent notamment sur l'arrêté d'imposition, le budget, les comptes et la gestion, ainsi que sur les propositions de la Municipalité (préavis).

Participez, vous aussi, à la vie de notre commune en devenant membre du Conseil général. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec la présidente, Mme Lise Bettex, tél. 026 667 23 02, qui vous donnera tous les renseignements utiles.

La prochaine séance du Conseil général est prévue le **mardi 23 juin 2020 à 20h00, à la grande salle de Missy (école).**

Dates suivantes : 6 octobre et 15 décembre 2020.

Fête nationale et feu

La fête nationale se déroulera le vendredi 31 juillet en soirée au terrain de football de Missy. De plus amples informations vous seront communiquées en temps utile.



Naissances 2019

La Municipalité souhaite la bienvenue à :

Cédric
Jules

FREY
MATHIS

né le 01.08.2019
né le 18.09.2019



FÉLICITATIONS

Et félicite les heureux parents !